



Date de publication : 17 juin 2026
Date de convocation : 1 ^{er} juin 2026
Nombre de délégués en exercice : 118 (964 voix)
Nombre de délégués présents ou représentés : 847 (564 voix)
Votes (nbre voix) : Pour : 564 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 17 juin 2026, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Bouillé-Courdault (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais : Hervé GAILDRAT ; Benon : Jany LESOUF ; Charron : Christophe AZAMA ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; Esnandes : Roger BUFFETAU ; La Grève-sur-le-Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Laurent GALLIOT ; Nuaillé d'Aunis : Pascale MARTINEAU ; La Ronde : Mickaël SIRE ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Saint-Jean-de-Liversay : Alexandre TROUCHE ; Saint-Sauveur d'Aunis : Jean-Michel DUMOLIE ; Taugon : Hélène CROS ; Villedoux : Maxime BARRERE

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Gérard RENAUNET ; Le Bourdet : Caroline MORIN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Pierre COUTURIER ; Frontenay Rohan-Rohan : Charles MALINAUSKA ; Mauzé-sur-le-Mignon : Sylvie GAUTIER ; Niort : Thibault HEBRARD ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Sansais : Richard PAILLOUX ; Saint-Georges-de-Rex : Nicolas SAUVET ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Val du Mignon : François BROSSARD ; Vallans : Sébastien GOUINEAU ; Le Vanneau-Irleau : Corinne CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

Angles : Marc SIRE ; Auchay-sur-Vendée : Françoise AUJARD ; Benet : Jean-Michel GIRARD HERBRETEAU ; Bouillé-Courdault : Cécile PERNOIS ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS ; Champagné-les-Marais : Sébastien CULOT ; Champ-Saint-Père : Jérémy ENFRIN ; Curzon : Christophe BOUNOLEAU ; Damvix : Philippe PRUNIER ; Doix-les-Fontaines : Christine FROMAGET ; Gué-de-Velluire : Rébecca GUILLOTEAU ; Ile d'Elle : Fabien BILLARD ; La Couture : Clément ROUSSEAU ; Lairoux : Cédric GUINAUDEAU ; La Tranche-sur-Mer : Charles RABAUD ; Liez : Stéphane ROBIN ; Longeville-sur-Mer : Miguel LAUMONIER ; Luçon : Noémie DUTHIL ; Les Magnils Reigniers : Nicolas BOUJU ; Maillezais : Patrick ROBIN ; Mareuil-sur-Lay : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Stéphane LUCAS ; Montreuil : Manon BOULARD ; Moreilles : Thomas RABELLE. Nalliers : Mathilde COSSON ; Peault : Franck BRODU ; Puyravault : Cécile MAUNY ; Saint-Benoist-sur-Mer : Daniel NEAU ; Sainte-Radégonde-des-Noyers : Jacques TRAVAUX ; Saint Sigismond : Anne FLEURET ; Saint-Vincent-sur-Graon : Jannick RABILLE ; Les Velluire sur Vendée : Alexis MAINARD ; Vouillé-les-Marais : Sébastien GARREAU

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Sylvain AUGERAUD ; Communauté de Communes Aunis Sud : Hervé GAILDRAT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Denis LA MACHE ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Margarita SOLA, Christelle CHASSAGNE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Philippe BARRE, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON, Olivier POIRAUD

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Stéphane GUILLON

Assistaient également les communes et partenaires associés avec voix consultative :

La Rochelle : Pascal DAUNIT ; Aigrefeuille-d'Aunis : Marie-Claude BILLEAUD ; Saint-Saturnin-du-Bois : Serge Moueix et Olivier JOUANNEAU ; La Rochénard : Gaëlle KEMP

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Luc SERVANT ; Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT ;

Collectif des trois fédérations départementales de chasse : David MARCHERAY ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC



Compte financier unique 2025 : Budget Principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Budget Principal :
Compte financier unique 2025Contexte

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives dudit budget ;

Considérant le document budgétaire et après avoir entendu l'exposé du Vice-Président ressources humaines et finances, le Compte financier unique 2025 s'établit de la façon suivante :

<u>Investissement</u>			
	Dépenses	Prévu :	3 062 321,49
		Réalisé :	949 800,77
		Restes à réaliser	1 288 880,44
	Recettes	Prévu :	3 062 321,49
		Réalisé :	947 069,64
		Restes à réaliser	1 225 551,86
<u>Fonctionnement</u>			
	Dépenses	Prévu :	4 932 866,50
		Réalisé :	3 833 163,07
		Restes à réaliser	875 348,69
	Recettes	Prévu :	4 932 866,50
		Réalisé :	2 942 186,85
		Restes à réaliser :	1 036 531,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
	Investissement :		- 2 731,13
	Fonctionnement :		- 890 976,22
	Résultat global :		- 893 707,35

Décision

Après en avoir débattu, le comité syndical :

- approuve le Compte financier unique 2025 du budget principal,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUBOIS

